



Bruxelles, le 20 décembre 2012

KBC et le gouvernement fédéral belge concluent un accord sur la révision du système de garantie des CDO

En mai 2009 KBC avait élaboré avec le gouvernement fédéral belge un système de garantie (Portfolio Protection Agreement, PPA) pour le portefeuille de CDO et d'ABS de KBC. A la fin de l'année, KBC aura payé pour cette garantie près de 1,2 milliard d'euros au gouvernement fédéral belge. Or ce dernier n'a pas encore dû effectuer de paiement dans le cadre de cette convention de garantie.

Le vice-premier ministre et ministre des finances Steven Vanackere et KBC ont adapté le système de garantie existant (datant de 2009) et y ont inséré un incitant si KBC parvient à accélérer l'élimination des risques subsistants.

En mai 2009 KBC avait élaboré avec le gouvernement fédéral belge un système de garantie (Portfolio Protection Agreement, PPA) pour le portefeuille de CDO et d'ABS de KBC. L'élaboration juridique du PPA Agreement remonte au 28 décembre 2009. Cette convention prévoyait explicitement que le système de garantie ferait l'objet d'une évaluation par les deux parties au bout de trois ans.

Or par suite de l'évolution naturelle et de la gestion active par KBC du portefeuille d'investissement sous-jacent (Collateral Debt Obligations en Asset Backed Securities) le volume des garanties pour les pouvoirs publics s'est entre-temps nettement réduit de 15,1 milliards d'euros à 9,4 milliards d'euros. A la fin de l'année, KBC aura payé pour cette garantie près de 1,2 milliard d'euros au gouvernement fédéral belge. Or ce dernier n'a pas encore dû effectuer de paiement dans le cadre de cette convention de garantie.

Ces derniers mois, KBC s'est employé à réduire encore davantage son exposition au risque des CDO et du portefeuille ABS. Avec le gouvernement fédéral belge, KBC a examiné comment réduire encore davantage l'exposition des pouvoirs publics au risque de KBC et, partant, du secteur financier. L'exposition des pouvoirs publics au risque du secteur financier est en effet un facteur important de l'analyse que les agences de notation effectuent pour définir la note de solvabilité de la Belgique.

Dans la convention révisée, des accords supplémentaires ont été conclus en vertu desquels KBC pourrait bénéficier d'une remise sur les primes restant dues (cette remise serait accordée à des conditions très strictes et son montant est plafonné). En d'autres termes, par cette remise, le gouvernement fédéral belge incite KBC à réduire de manière substantielle les risques pour les pouvoirs publics. Aujourd'hui, KBC prévoit que cette convention révisée aura une incidence négligeable sur ses résultats du quatrième trimestre. Son impact réel dépendra de l'évolution des conditions de marché et des opportunités qui se présenteront.

Le ministre Vanackere a commenté cet accord en ces termes: *"Après le remboursement intégral par KBC de 3,5 milliards d'euros d'aides publiques en début de semaine, cette convention constitue une initiative supplémentaire pour réduire l'exposition des pouvoirs publics fédéraux au risque de KBC et du secteur financier."*

Johan Thijs, CEO du groupe KBC, a déclaré à propos de la convention révisée: *"Je souhaite profiter de l'occasion pour exprimer toute notre estime et notre gratitude à l'égard des pouvoirs publics fédéraux belges et flamands pour le système de garantie élaboré en 2009, au moment où notre garantie existante constituée auprès du réassureur américain MBIA était apparue soudain dévalorisée à la suite d'un abaissement de son rating. Ces dernières années, nous avons nettement réduit notre exposition au risque. Initialement, en 2009, le Portfolio Protection Agreement portait sur un montant total de 20 milliards d'euros dont le "first loss" (le premier risque) était assumé par KBC. Aujourd'hui, ce montant de 20 milliards d'euros s'est réduit à 12,2 milliards d'euros dont 9,4 milliards d'euros sont garantis par les pouvoirs publics. Ces dernières années, KBC a rappelé à plusieurs reprises son intention de réduire son profil de risque et continuera dans cette voie chaque fois que l'opportunité s'en présentera."*

Coordonnées:

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC groupe SA.
Tél. 32 2 429 40 51 wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe et porte-parole de KBC Groupe SA.
Tél. 32 2 429 85 45, pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be



www.twitter.com/kbc_group

Suivez nous